



# Tableau de bord

## Les statistiques de la MSA



Novembre 2022

## Les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire au régime agricole, au 31 mars 2022

Christèle LAPORTE

À la fin du premier trimestre 2022, 192 513 personnes bénéficient de la complémentaire santé solidaire (CSS) en métropole. Les effectifs diminuent de 6,9 % en un an. La baisse concerne les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire à titre gratuit (CSSG), qui représentent 70,5 % du total des bénéficiaires de la CSS. La chute du nombre des bénéficiaires de la CSSG, - 13,0 %, résulte d'un effet de base dû au mois de mars 2021 qui a été élevé en raison de la prolongation du droit à la CSS, mesure adoptée durant la crise sanitaire.

Les personnes dont les ressources sont comprises entre le plafond de la CSSG et ce plafond majoré de 35 % peuvent prétendre à la complémentaire santé solidaire en contrepartie d'une participation financière (CSSP). Fin mars 2022, 56 782 personnes en bénéficient, en progression de 12,0 % sur un an.

### Baisse continue du nombre de bénéficiaires de la CSS

Sur le premier trimestre de l'année 2022, la population bénéficiaire de la CSS affiliée au régime agricole a diminué de 1,6 %, pour s'établir à 192 513. La baisse s'accélère par rapport au trimestre précédent (- 1,2 %) du fait d'une moindre progression des bénéficiaires de la CSSP (+ 0,7 % après + 2,6 % au dernier trimestre 2021 — *tableau 1*).

A la fin mars 2022, Une forte concentration des bénéficiaires de la CSS est observée dans quatre zones territoriales : le bassin méditerranéen (28 % des bénéficiaires), l'axe Gironde-Tarn (16 %), le nord de la France (9 %) et le grand Ouest (8 %). Les effectifs de ces régions ont diminué moins fortement que la moyenne nationale, de - 0,8 % à - 1,4 % contre - 1,6 %. Le Nord fait exception en décrochant de - 5,4 % (*carte 1*).

CCMSA - Direction des Statistiques, des Études et des Fonds  
19, rue de Paris - CS 50070 - 93013 BOBIGNY Cedex  
<https://statistiques.msa.fr>

- Directrice de la publication : Nadia Joubert [joubert.nadia@ccmsa.msa.fr](mailto:joubert.nadia@ccmsa.msa.fr)
- Rédacteur en Chef : David Foucaud [foucaud.david@ccmsa.msa.fr](mailto:foucaud.david@ccmsa.msa.fr)
- Département Maladie : Damien Ozenfant [ozenfant.damien@ccmsa.msa.fr](mailto:ozenfant.damien@ccmsa.msa.fr)
- Rédactrice : Christèle Laporte [laporte.christele@ccmsa.msa.fr](mailto:laporte.christele@ccmsa.msa.fr)
- Diffusion : Claudine Gaillard [gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr](mailto:gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr) / Nadia Ferkal - [ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr](mailto:ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr)



## Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Le taux de recours à la CSS, calculé par rapport à la population affiliée au régime agricole, est de 6,2 % en métropole, avec des proportions différenciées dans les deux régimes : 3,3 % pour les non-salariés et 7,9 % pour les salariés (*graphiques 1 et 2*).

Dans le régime des non-salariés, le taux de recours à la fin mars 2022 est proche de celui prévalant avant la mise en place de la CSS (avec la CMU-C et l'ACS), il baisse de 0,20 point sur un an et est stable sur le dernier trimestre.

Dans le régime des salariés, le taux de recours est inférieur de 0,24 point à son niveau de septembre 2019, de 0,63 point à celui de fin mars 2021 et de 0,13 point à celui du trimestre précédent.

Géographiquement, les taux de recours les plus élevés se situent dans le bassin méditerranéen (13,4 %), l'axe Gironde-Tarn (7,8 %) et le nord de la France (7,5 %). Dans le grand Ouest, la proportion est moindre : 3,8 %.

### ■ Forte diminution du nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite sur un an, - 13,0 %

Avec une baisse de 2,6 % sur le dernier trimestre de l'année, la chute du nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite est portée à 13,0 % entre fin mars 2021 et fin mars 2022. Son ampleur est très proche dans les deux régimes : - 12,9 % pour les non-salariés agricoles qui représentent 18,0 % des effectifs de bénéficiaires de la CSSG et - 13,0 % pour les salariés agricoles (82,0 % des effectifs).

Les évolutions du nombre de bénéficiaires de la CSSG, outre les effets démographiques propres à ces deux régimes, sont liées d'une part, aux évolutions de la population bénéficiaire du RSA (l'attribution de cette prestation donne un droit automatique à la CSSG) – baisse de 5,7 % dans le régime des non-salariés agricoles, de 11,0 % dans celui des salariés agricoles sur un an – et de celle sans activité (chômage) – baisse de 8,6 % des demandeurs d'emploi en catégorie A, B, C. D'autre part, la prolongation pour trois mois supplémentaires des droits à la CSS pour les personnes dont l'échéance de leur contrat se situait entre le 30 octobre 2020 et le 16 février 2021 a concouru à l'augmentation des effectifs de bénéficiaires à fin mars 2021 (*graphiques 3 et 4*).

Si la proportion d'hommes et de femmes bénéficiaires de la CSSG est assez proche dans les deux régimes (45,4 % de femmes au régime des non-salariés et 47,8 % au régime des salariés), l'âge moyen est supérieur d'une dizaine d'années au régime des non-salariés agricoles (40,2 ans contre 30,6 ans). Cette différence tient avant tout à l'écart d'âge moyen dans la population affiliée à ces deux régimes (*tableau 3*).

La faible proportion de personnes âgées de 60 ans et plus (20,2 % au régime des non-salariés et 10,2 % au régime des salariés) s'explique par le montant du plafond des ressources permettant l'obtention de la CSSG (753 € mensuel pour une personne seule) fixé en dessous du montant de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA – 917 € mensuel au maximum).

Comme antérieurement la CMU-C, la CSSG peut être gérée, selon le choix de l'assuré, par un organisme complémentaire (OC) ou par sa caisse de MSA.

La part de la gestion accordée aux caisses de MSA est de 82,2 % à la fin mars 2022 au régime des non-salariés, en progression de 3,3 points sur un an et de 2,1 points pour le dernier trimestre.



## Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Pour le régime des salariés, elle est encore plus importante, 93,7 % à fin mars 2022, en progression de 1,6 point sur un an et de 0,8 point pour le dernier trimestre (*tableau 5*).

### ■ **Nette progression du nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation, + 12,0 % en un an**

Le nombre de bénéficiaires s'élève à 56 782 à la fin mars 2022, soit + 0,7 % par rapport à la situation à fin décembre 2021. Les effectifs de la CSSP sont en hausse continue depuis décembre 2020 et commencent à se stabiliser en mars 2022. Sur un an, l'augmentation est constatée dans les deux régimes, même si elle est plus accentuée au régime des salariés agricoles : + 16,2 % contre + 1,2 % au régime des non-salariés agricoles. Sur un trimestre, si la progression des effectifs salariés agricoles perdure, + 1,4 %, les bénéficiaires de la CSSP au régime des non-salariés diminuent de - 1,2 % (*tableau 6, graphiques 5 et 6*).

La proportion de non-salariés agricoles est plus importante parmi les bénéficiaires de la CSSP que parmi ceux de la CSSG (25,2 % contre 18,0 %). Cela s'explique par une population non-salariée plus âgée en moyenne que celle des salariés agricoles, population âgée éligible à la CSSP puisque le montant maximum de l'ASPA est en dessous du plafond des ressources pour obtenir la CSSP. Les personnes âgées de 60 ans et plus représentent ainsi 80,7 % des bénéficiaires de la CSSP dans le régime des non-salariés et 45,4 % au régime des salariés. En corollaire, la part des femmes est également plus importante qu'avec la CSSG, 58,0 % des bénéficiaires au régime des non-salariés et 48,4 % au régime des salariés (*tableau 7*).

L'ACS était entièrement gérée par les organismes complémentaires. L'ouverture de la gestion de la CSSP aux caisses de MSA s'est faite progressivement, une majorité d'assurés ex-bénéficiaires de l'ACS ont conservé leur organisme complémentaire. La part de la gestion accordée aux caisses de MSA s'est accrue avec le basculement au fil des mois des bénéficiaires de la CSS sans participation vers la CSS avec participation et avec l'arrivée de nouveaux bénéficiaires.

Ainsi, pour les non-salariés agricoles, la part gérée par les caisses de MSA est passée de 33,4 % à fin mars 2021 à 49,0 % à fin mars 2022. Pour les salariés agricoles, la progression est encore plus forte puisque la gestion par les caisses de MSA passe à 68,4 % à fin mars 2022 après 50,7 % à fin mars 2021 (*tableau 9*).

### ■ **Baisse des dépenses prises en charge par la MSA pour la CSS, - 10,3 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2022**

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, le montant des dépenses des assurés qui ont confié la gestion de leur contrat CSS à la MSA s'élève à 11,6 millions d'euros après 13,0 millions d'euros au 1<sup>er</sup> trimestre 2021. La baisse est davantage marquée pour les dépenses hospitalières (- 12,3 %) que pour les soins de ville (- 9,7 % — *tableau 10, graphique 7*).

Les postes contribuant le plus à cette diminution sont les remboursements de médicaments (- 1,7 point), les prestations hospitalières (- 1,5 point) et les forfaits sur les prothèses dentaires et l'orthodontie (- 1,4 point).



## LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

### I - Liste des tableaux

<b>Tableau 1</b> – Nombre de bénéficiaires de la CSS par type, au 31 mars 2022 .....	5
<b>Tableau 2</b> – Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite par régime, au 31 mars 2022 .....	7
<b>Tableau 3</b> – Caractéristiques des bénéficiaires de la CSS gratuite par régime, au 31 mars 2022.....	7
<b>Tableau 4</b> – Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite par régime et tranche d'âge, au 31 mars 2022 .....	7
<b>Tableau 5</b> – Nombre de bénéficiaires de la CSSG selon l'organisme gestionnaire par régime, au 31 mars 2022 .....	8
<b>Tableau 6</b> – Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation par régime, au 31 mars 2022 .....	9
<b>Tableau 7</b> – Caractéristiques des bénéficiaires de la CSS avec participation par régime, au 31 mars 2022.....	9
<b>Tableau 8</b> – Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation par régime et tranche d'âge, au 31 mars 2022.....	9
<b>Tableau 9</b> – Nombre de bénéficiaires de la CSSP selon l'organisme gestionnaire par régime, au 31 mars 2022 .....	10
<b>Tableau 10</b> – Montants des dépenses de la CSS prises en charge par la MSA, par postes, au 31 mars 2022 .....	11

### II - Liste des graphiques

<b>Graphiques 1 et 2</b> – Recours à la CSS (CMU-C et ACS antérieurement à nov. 2019) par régime, entre décembre 2018 et mars 2022 .....	5
<b>Graphique 3</b> – Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la CSSG au régime des non-salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et mars 2022 .....	8
<b>Graphique 4</b> – Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la CSSG au régime des salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et mars 2022 .....	8
<b>Graphique 5</b> – Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la CSSP au régime des non-salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et mars 2022.....	10
<b>Graphique 6</b> – Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la CSSP au régime des salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et mars 2022.....	10
<b>Graphique 7</b> – Répartition des dépenses de la CSS prises en charge par la MSA par postes, au 31 mars 2022.....	12

### III - Liste des cartes

<b>Carte 1</b> – Répartition des bénéficiaires de la CSS par département de résidence et évolution trimestrielle, au 31 mars 2022 .....	6
---	---



# Tableau de bord Les statistiques de la MSA

## Nombre de bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire en métropole, au 31 mars 2022

**Tableau 1**

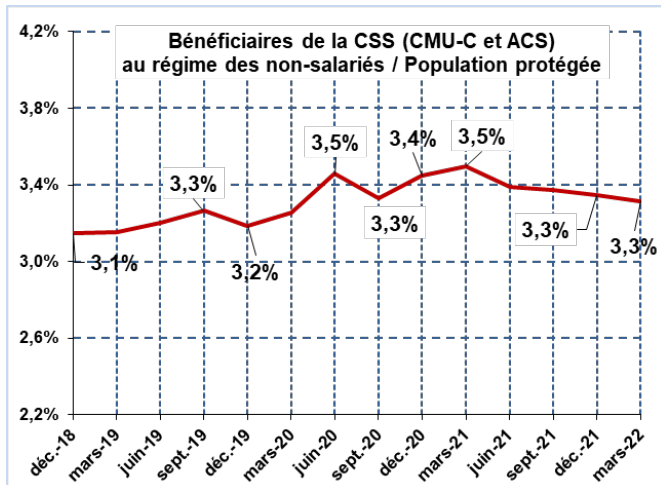
Nombre de bénéficiaires de la CSS par type, au 31 mars 2022

	Situation au 31 mars 2022		Evolution	
	Effectifs	Répartition	Annuelle (mar. 2022 / mar. 2021)	Trimestrielle (mar. 2022 / déc. 2021)
CSS gratuite	135 731	70,5 %	-13,0 %	-2,6 %
CSS avec participation	56 782	29,5 %	+12,0 %	+0,7 %
<b>TOTAL</b>	<b>192 513</b>	<b>100,0 %</b>	<b>-6,9 %</b>	<b>-1,6 %</b>

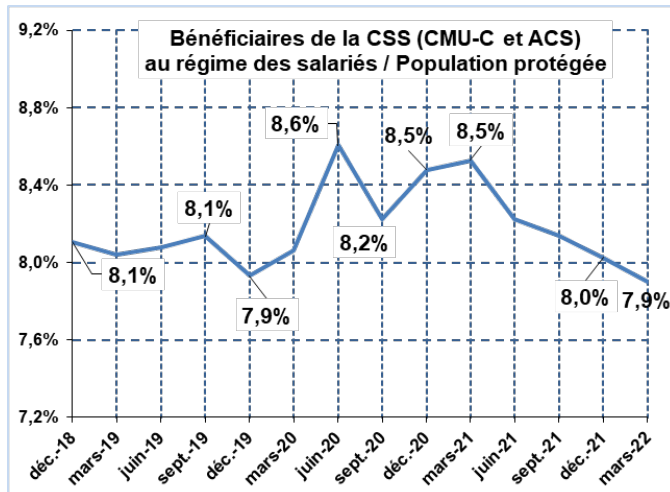
Source : MSA

**Graphiques 1 et 2**

Recours à la CSS (CMU-C et ACS antérieurement à nov. 2019) par régime, entre décembre 2018 et mars 2022



Source : MSA

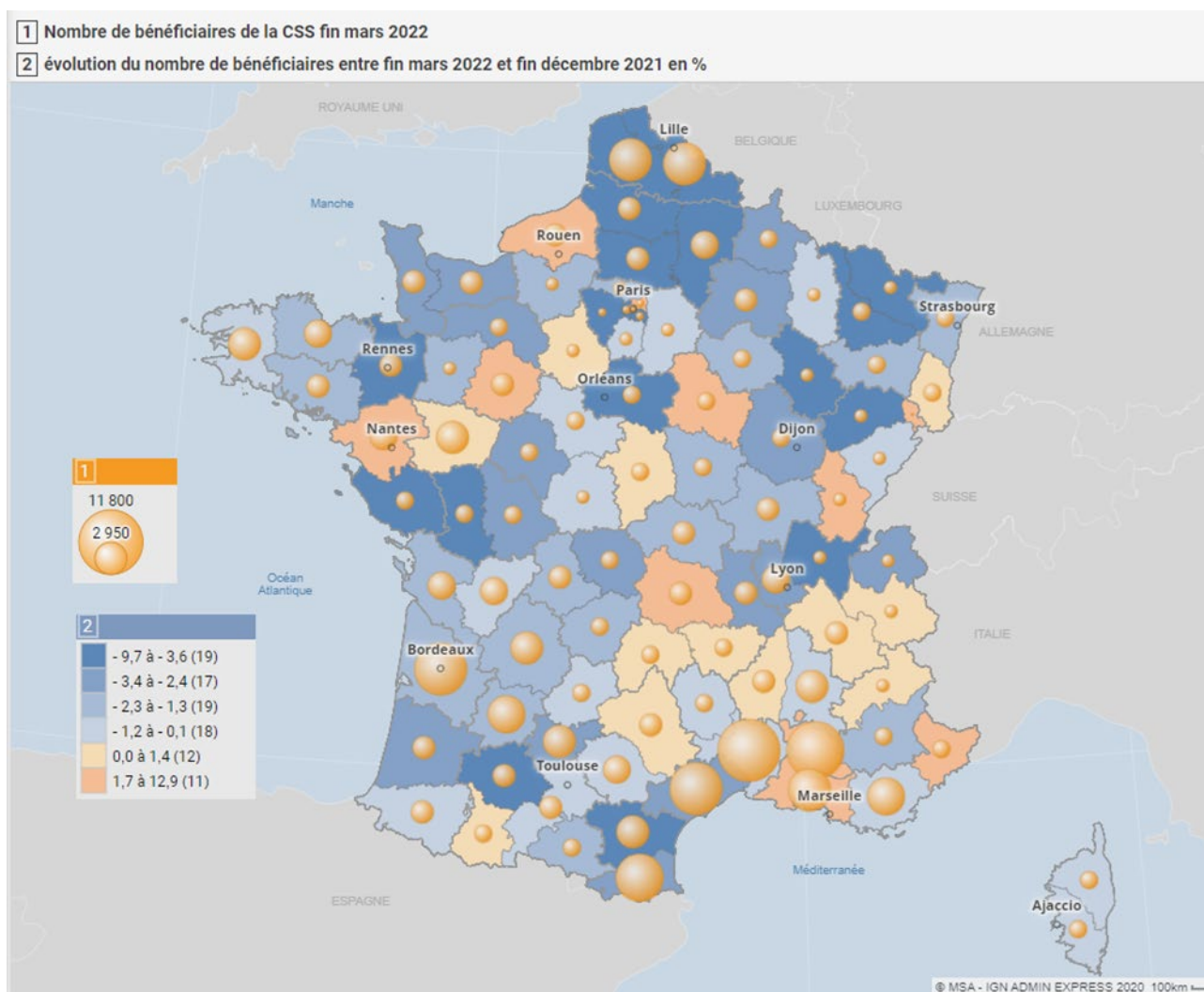


Source : MSA



## Carte 1

Répartition des bénéficiaires de la CSS par département de résidence et évolution trimestrielle, au 31 mars 2022



Source : MSA



# Tableau de bord Les statistiques de la MSA

## Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite en métropole par régime et éléments démographiques, au 31 mars 2022

**Tableau 2**

Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite par régime, au 31 mars 2022

	Situation au 31 mars 2022		Evolution	
	Effectifs	Répartition	Annuelle (mar. 2022 / mar. 2021)	Trimestrielle (mar. 2022 / déc. 2021)
Régime des non-salariés	24 466	18,0 %	-12,9 %	-2,1 %
Régime des salariés	111 265	82,0 %	-13,0 %	-2,7 %
<b>TOTAL</b>	<b>135 731</b>	<b>100,0 %</b>	<b>-13,0 %</b>	<b>-2,6 %</b>

Source : MSA

**Tableau 3**

Caractéristiques des bénéficiaires de la CSS gratuite par régime, au 31 mars 2022

	Non-salariés agricoles		Salariés agricoles	
	Décembre 2021	Mars 2022	Décembre 2021	Mars 2022
% de femmes	45,5 %	45,4 %	47,9 %	47,8 %
% d'hommes	54,5 %	54,6 %	52,1 %	52,2 %
Age moyen	40,4 ans	40,2 ans	30,6 ans	30,6 ans
- des femmes	40,1 ans	39,8 ans	29,8 ans	29,8 ans
- des hommes	40,7 ans	40,5 ans	31,3 ans	31,3 ans
Classe d'âge la plus représentée	40 à 59 ans	40 à 59 ans	0 à 19 ans	0 à 19 ans
% individus de moins de 20 ans	27,3 %	27,3 %	39,4 %	39,5 %
% individus de 60 ans et plus	20,8 %	20,2 %	10,1 %	10,2 %

Source : MSA

**Tableau 4**

Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite par régime et tranche d'âge, au 31 mars 2022

	Non-salariés agricoles				Salariés agricoles			
	Effectifs 31 mars 2022	Répartition	Evolution mars 2022 / déc. 2021	Contribution à l'évolution	Effectifs 31 mars 2022	Répartition	Evolution mars 2022 / déc. 2021	Contribution à l'évolution
De 0 à 19 ans	6 678	27,3 %	-2,2%	-0,6	43 961	39,5 %	-2,5%	-1,0
De 20 à 39 ans	4 159	17,0 %	-0,2%	0,0	27 200	24,5 %	-3,6%	-0,9
De 40 à 59 ans	8 678	35,5 %	-1,2%	-0,4	28 742	25,8 %	-2,8%	-0,7
De 60 à 79 ans	3 793	15,5 %	-4,1%	-0,7	10 548	9,5 %	-0,6%	-0,1
80 ans et plus	1 158	4,7 %	-8,2%	-0,4	814	0,7 %	-5,6%	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>24 466</b>	<b>100,0 %</b>	<b>-2,1%</b>	<b>-2,1</b>	<b>111 265</b>	<b>100,00 %</b>	<b>-2,7%</b>	<b>-2,7</b>

Source : MSA



# Tableau de bord Les statistiques de la MSA

**Tableau 5**

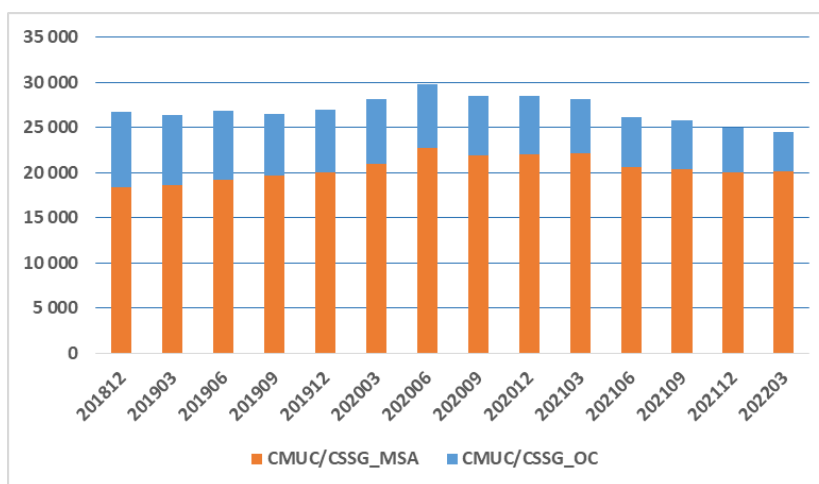
Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite par régime selon l'organisme gestionnaire, au 31 mars 2022

	Effectifs au 31 mars 2022		Part des bénéficiaires gérés par la MSA	
	Gestion MSA	Gestion Organisme Complémentaire	au 31 mars 2021	au 31 mars 2022
Régime des non-salariés	20 108	4 358	78,9 %	82,2 %
Régime des salariés	104 256	7 009	92,1 %	93,7 %
<b>TOTAL</b>	<b>124 364</b>	<b>11 367</b>	<b>89,7 %</b>	<b>91,6 %</b>

Source : MSA

**Graphique 3**

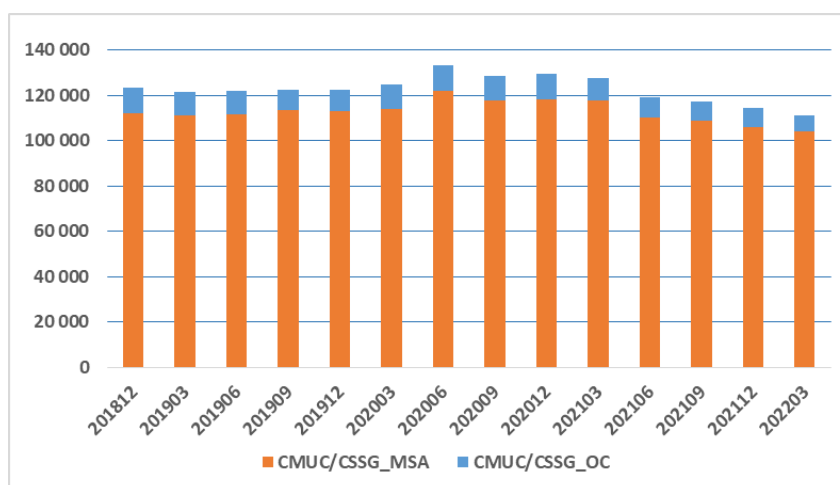
Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la CSSG au régime des non-salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et mars 2022



Source : MSA

**Graphique 4**

Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la CSSG au régime des salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et mars 2022



Source : MSA





# Tableau de bord Les statistiques de la MSA

## Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation en métropole par régime et éléments démographiques, au 31 mars 2022

**Tableau 6**

Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation par régime, au 31 mars 2022

	Situation au 31 mars 2022		Evolution	
	Effectifs	Répartition	Annuelle (mar 2022 / mar. 2021)	Trimestrielle (mar. 2022 / déc. 2021)
Régime des non-salariés	14 309	25,2 %	1,2 %	-1,2 %
Régime des salariés	42 473	74,8 %	16,2 %	1,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>56 782</b>	<b>100,0 %</b>	<b>12,0 %</b>	<b>0,7 %</b>

Source : MSA

**Tableau 7**

Caractéristiques des bénéficiaires de la CSS avec participation par régime, au 31 mars 2022

	Non-salariés agricoles		Salariés agricoles	
	Décembre 2021	Mars 2022	Décembre 2021	Mars 2022
% de femmes	58,3 %	58,0 %	48,4 %	48,4 %
% d'hommes	41,7 %	42,0 %	51,6 %	51,6 %
Age moyen	71,9 ans	71,7 ans	48,5 ans	48,9 ans
- des femmes	76,5 ans	76,2 ans	48,3 ans	48,6 ans
- des hommes	65,6 ans	65,4 ans	48,8 ans	49,1 ans
Classe d'âge la plus représentée	80 ans et plus	80 ans et plus	60 à 79 ans	60 à 79 ans
% individus de moins de 20 ans	6,3 %	6,6 %	22,4 %	22,2 %
% individus de 60 ans et plus	81,3 %	80,7 %	44,5 %	45,4 %

Source : MSA

**Tableau 8**

Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation par régime et tranche d'âge, au 31 mars 2022

	Non-salariés agricoles				Salariés agricoles			
	Effectifs 31 mars 2022	Répartition	Evolution mars 2022 / déc. 2021	Contribution à l'évolution	Effectifs 31 mars 2022	Répartition	Evolution mars 2022 / déc. 2021	Contribution à l'évolution
De 0 à 19 ans	949	6,6%	3,7%	0,2	9 438	22,2%	0,5%	0,1
De 20 à 39 ans	446	3,1%	-0,7%	0,0	5 156	12,1%	-1,5%	-0,2
De 40 à 59 ans	1 366	9,5%	1,1%	0,1	8 626	20,3%	-0,2%	0,0
De 60 à 79 ans	5 033	35,2%	-1,3%	-0,5	15 401	36,3%	3,6%	1,3
80 ans et plus	6 515	45,5%	-2,4%	-1,1	3 852	9,1%	2,3%	0,2
<b>TOTAL</b>	<b>14 309</b>	<b>100,0%</b>	<b>-1,2%</b>	<b>-1,2</b>	<b>42 473</b>	<b>100,0%</b>	<b>1,4%</b>	<b>1,4</b>

Source : MSA



# Tableau de bord Les statistiques de la MSA

**Tableau 9**

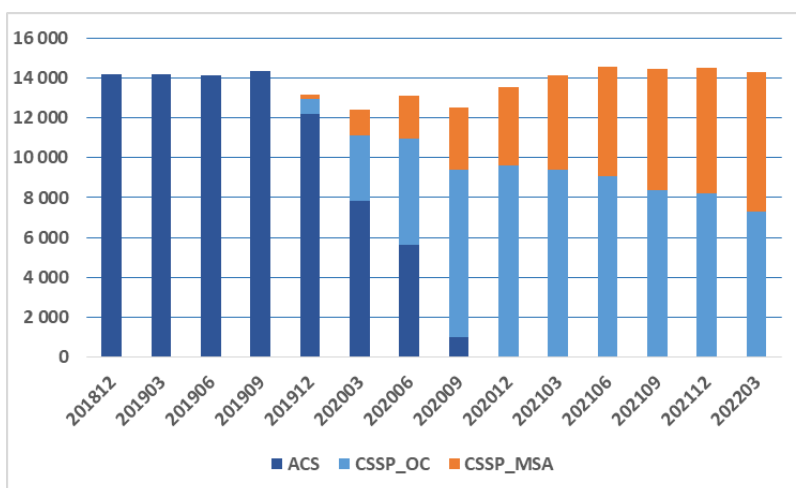
Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation par régime selon la gestion MSA ou OC, au 31 mars 2022

	Effectifs au 31 mars 2022		Part des bénéficiaires gérés par la MSA	
	Gestion MSA	Gestion Organisme Complémentaire	au 31 mars 2021	au 31 mars 2022
Régime des non-salariés	7 015	7 294	33,4 %	49,0 %
Régime des salariés	29 046	13 427	50,7 %	68,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>36 061</b>	<b>20 721</b>	<b>45,8 %</b>	<b>63,5 %</b>

Source : MSA

**Graphique 5**

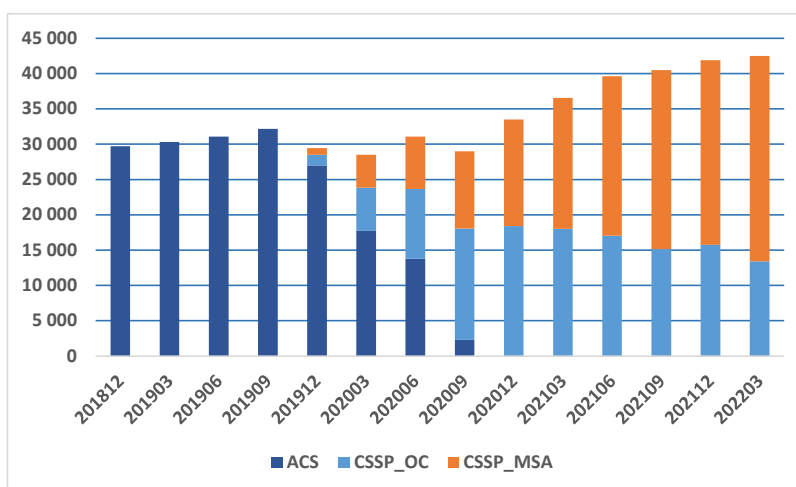
Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la CSSP au régime des non-salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et mars 2022



Source : MSA

**Graphique 6**

Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la CSSP au régime des salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et mars 2022



Source : MSA



# Tableau de bord Les statistiques de la MSA

## Montants des dépenses de la Complémentaire santé solidaire prises en charge par la MSA en métropole, au premier trimestre 2022

**Tableau 10**

Montants des dépenses de la CSS prises en charge par la MSA, par postes, au 31 mars 2022

	Montants comptables (en euros)		Evolution	Contribution à l'évolution (en point)
	1 <sup>er</sup> trimestre 2021	1 <sup>er</sup> trimestre 2022	1 <sup>er</sup> trim. 2022 / 1 <sup>er</sup> trim.2021	Entre 1 <sup>er</sup> trim. 2022 et 1 <sup>er</sup> trim.2021
<b>Soins de ville</b>	<b>10 122 440</b>	<b>9 139 917</b>	<b>-9,7%</b>	<b>-7,6</b>
Honoraires des généralistes	981 142	909 213	-7,3%	-0,6
Honoraires des spécialistes	675 807	553 670	-18,1%	-0,9
Honoraires dentaires	860 534	756 267	-12,1%	-0,8
Forfaits prothèses dentaires et orthodontie	2 464 215	2 288 950	-7,1%	-1,4
Honoraires paramédicaux	992 839	868 454	-12,5%	-1,0
Médicaments	2 151 426	1 934 211	-10,1%	-1,7
Dispositifs médicaux dont Audio - prothèses (TM et Forfait)	641 181	604 729	-5,7%	-0,3
Optique (TM et Forfait)	760 189	691 661	-9,0%	-0,5
Analyse et biologie	448 575	383 499	-14,5%	-0,5
Frais de transport	178 648	170 963	-4,3%	-0,1
Autres prestations en nature	-32 116	-21 700	-32,4%	0,1
<b>Hôpital</b>	<b>2 850 124</b>	<b>2 500 881</b>	<b>-12,3%</b>	<b>-2,7</b>
Prestations hospitalières	2 475 721	2 282 241	-7,8%	-1,5
Forfait journalier	374 403	218 640	-41,6%	-1,2
<b>TOTAL</b>	<b>12 972 564</b>	<b>11 640 798</b>	<b>-10,3%</b>	<b>-10,3</b>

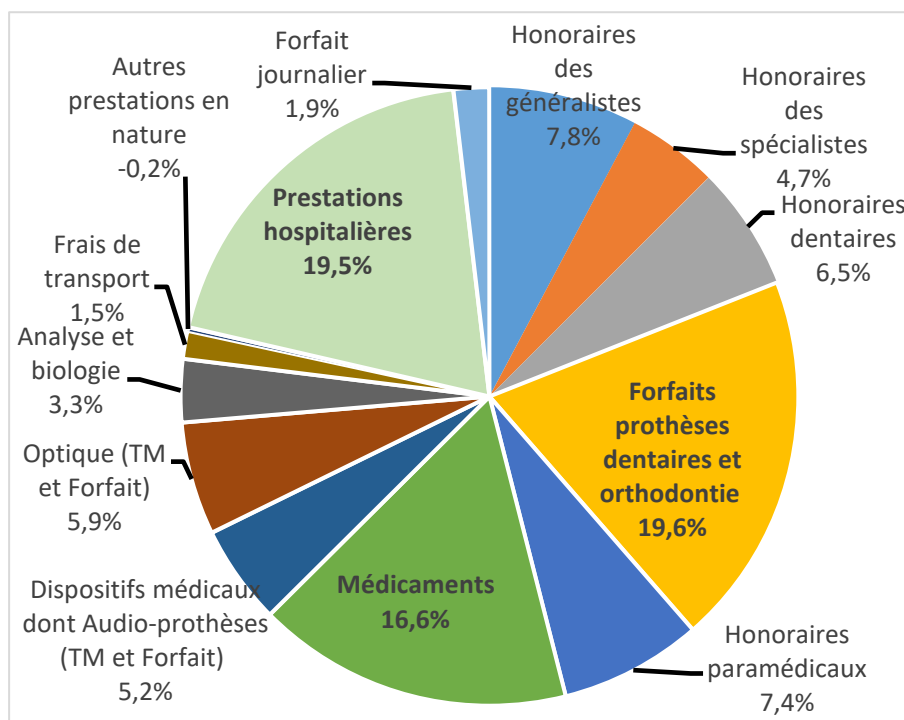
Source : MSA



# Tableau de bord Les statistiques de la MSA

**Graphique 7**

Répartition des dépenses de la CSS prises en charge par la MSA par postes, au 31 mars 2022



Source : MSA



## DÉFINITIONS

<b>Complémentaire santé solidaire (CSS)</b>	<p>A compter du 1er novembre 2019, la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et le dispositif d'aide à la complémentaire santé (ACS) ont été supprimés au profit d'un dispositif unifié, la Complémentaire Santé Solidaire (CSS).</p> <p>La Complémentaire santé solidaire offre la prise en charge de la part complémentaire des soins remboursables par l'assurance maladie, à hauteur de 100 % de la dépense dans la limite du montant remboursable, ainsi que des forfaits de prise en charge spécifiques pour les soins dentaires, l'optique et les audioprothèses.</p>
<b>CSS gratuite ou sans participation (CSSG)</b>	<p>Peuvent bénéficier de la CSS à titre gratuit, les foyers dont les ressources ne dépassent pas un plafond, plafond modulé en fonction de la taille du foyer (à titre d'exemple, 753,38 euros par mois pour une personne seule en métropole du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022).</p>
<b>CSS payante ou avec participation (CSSP)</b>	<p>Si les ressources du foyer dépassent le plafond de la CSS gratuite, dans la limite de 35 % (soit 1 017,07 euros par mois pour une personne seule en métropole du 1er avril 2021 au 31 mars 2022), une somme inférieure à 1 € par jour et par personne doit être acquittée chaque mois.</p> <p>Le montant de cette participation est fonction de l'âge du bénéficiaire et varie de 8 € pour les moins de 30 ans à 30 € pour les personnes âgées de 70 ans et plus.</p>

### Sigles :

AAH	: Allocation aux adultes handicapés
ACS	: Aide au paiement d'une complémentaire santé
ASPA	: Allocation de solidarité aux personnes âgées
CMU-C	: Couverture maladie universelle complémentaire
CSSG	: Complémentaire santé solidaire gratuite (ou sans participation)
CSSP	: Complémentaire santé solidaire avec participation
MSA	: Mutualité sociale agricole
OC	: Organisme complémentaire gestionnaire de la complémentaire santé solidaire